

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST**

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	19
votants	19

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le 26/06/20 SLD

ID : 056-215602392-20200617-20200415A-DE

L'an deux mille vingt,
Le 17 juin à 19 heures 00,

le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au restaurant scolaire, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 12 juin 2020.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège David, Nicolas Simon, Bénédicte Harostéguy, Jean Hallier, Bernard Gougeon, Élisabeth Sicot, Michèle Hallier, Paul Denis, Philippe Grosset, Erwan Perrot, Philippe Clément, Valérie Richard, Catherine Boudet, Denis Jannot, Annaïg Colombe, Nolwenn Niol Lanoë, Catherine Hallier, Bastien Cretté.

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Bernard Gougeon.

Délibération numéro : 20200415A

Objet : Recrutement des agents non titulaires.

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le fonctionnement des services communaux nécessite souvent le recours à du personnel non titulaire. Ces recrutements doivent être autorisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Pour la durée du mandat :
- Autorise Monsieur le maire à recruter le personnel nécessaire en cas d'accroissement temporaire de l'activité,
- Autorise Monsieur le maire à recruter le personnel nécessaire afin de pourvoir au remplacement des agents indisponibles,
- Autorise Monsieur le maire à recruter le personnel nécessaire pour les travaux saisonniers,
- Autorise Monsieur le maire à recruter le personnel nécessaire pour le fonctionnement de l'ALSH,
- Dans tous ces cas autorise Monsieur le maire à utiliser soit le contrat de travail de droit public, soit le contrat de travail de droit privé utilisé pour les contrats aidés,
- Autorise Monsieur le maire à recruter dans le cadre de contrats d'apprentissage,
- Charge Monsieur le maire de toutes les démarches,
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires et lui donne tous les pouvoirs.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

